ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

armée

Question écrite n° 67818

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre de la défense sur l'existence d'un syndrome de la guerre du Golfe. En effet, un certain nombre de militaires, vétérans de l'opération Tempête du désert de 1991, développeraient des maladies d'ordre musculaire, respiratoire et psychiatrique. Des associations d'anciens combattants défendent la thèse que ces troubles auraient pour origine des retombées dues à l'emploi de certaines munitions pendant ce conflit. En conséquence, il souhaiterait savoir si le Gouvernement s'est saisi de cette question et s'il envisage de mener une action afin d'obtenir tous les éclaircissements nécessaires.

Texte de la réponse

Le ministre de la défense, en accord avec le secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés, a chargé une commission d'experts présidée par le professeur Salamon, de faire le point des connaissances sur les conséquences sanitaires de l'engagement dans le conflit du Golfe des militaires français. Le rapport de cette commission a été rendu public en avril 2001. Il a pour but d'apporter des réponses fiables et transparentes aux questions soulevées par le débat public, et à l'inquiétude des militaires déployés dans le Golfe. Parallèlement, la commission de la défense nationale et des forces armées de l'Assemblée nationale a diligenté une mission d'information sur les « conditions d'engagement des militaires français ayant pu les exposer, au cours de la guerre du Golfe et des opérations conduites ultérieurement dans les Balkans, à des risques sanitaires spécifiques ». Commencés à l'automne 2000, les travaux de la mission d'information parlementaire (MIP) ont été publiés le 15 mai 2001 (guerre du Golfe : vérité sur un conflit). En ce qui concerne le risque lié aux retombées consécutives à l'emploi de certaines munitions, la MIP a fait le point de l'exposition potentielle des troupes françaises pendant l'opération Daguet. Les experts de la commission Salamon considèrent, en se basant sur l'étude exhaustive de la littérature scientifique, que « rien ne permet de considérer l'uranium appauvri comme responsable d'un présumé syndrome de la guerre du Golfe ». Toutefois, afin de préciser la réalité des troubles de santé dont pourraient souffrir les militaires français ayant servi dans le Golfe, une enquête par questionnaire a été lancée. L'analyse des données ainsi recueillies devra, notamment, conduire à orienter la réalisation de bilans cliniques lorsqu'ils s'avèrent nécessaires. Enfin, la MIP a émis un certain nombre de recommandations, dont la création d'un observatoire de la santé des vétérans, visant à améliorer la prise en charge des anciens militaires exposés à des risques particuliers lors d'opérations extérieures.

Données clés

Auteur : M. Thierry Mariani
Circonscription : Vaucluse (4e circonscription) - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 67818
Rubrique : Défense
Ministère interrogé : défense
Ministère attributaire : défense

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/11/questions/QANR5L11QE67818

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 22 octobre 2001, page 6008
Réponse publiée le : 4 mars 2002, page 1242